

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE TRAVAIL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le mercredi, 7 septembre 2022
18h30**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Yolan Thomas	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Roger Robichaud	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal
	Susie Benoit	Directrice des Finances
Est absent :	Roger Robichaud	Directeur général

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h30 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution: 2022-101-ST
Proposé par Geoffrey Saulnier
Appuyé par Guy Basque

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec le retrait du point 5.3 « Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local » et son report à une prochaine séance de travail ainsi que de l'ajout du point 5.3 « Article 68(1) c) Questions de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ».

**3 NON
6 OUI**

ADOPTÉE

2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le conseiller Yolan Thomas déclare un conflit d'intérêts pour le pont 3.1 « Arrêté sur le contrôle des animaux ».

3. POINTS DE DISCUSSION

3.1 Arrêté sur le contrôle des animaux.

Le conseiller Yolán Thomas ayant déclaré un conflit d'intérêts sort de la salle du conseil pour la durée des discussions et de la recommandation.

Pour recommandation au conseil.

L'administration municipale présente une nouvelle ébauche de l'arrêté sur le contrôle des animaux sur le territoire de la municipalité ainsi qu'une recommandation du département de la sécurité civile d'enlever les articles concernant les chats.

Il est également recommandé d'augmenter les coûts pour le remplacement d'une médaille de 2 \$ à 5 \$.

Résolution: 2022-102-ST

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Guy Basque

QU'il soit recommandé d'apporter pour la réunion ordinaire du 12 septembre 2022 le présent arrêté pour son adoption, mais en enlevant les paragraphes sur les chats.

IL EST ÉGALEMENT RECOMMANDÉ d'augmenter les coûts pour le remplacement d'une médaille de 2 \$ à 5 \$.

ADOPTÉE

Le conseiller Yolán Thomas reprend son siège.

3.2 Code de déontologie.

Pour recommandation au conseil.

L'administration municipale présente une modification au code de déontologie du conseil municipal.

Résolution: 2022-103-ST

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Dianna May Savoie

QU'il soit recommandé d'apporter pour la réunion ordinaire du 12 septembre 2022 la présente modification pour son adoption.

IL EST ÉGALEMENT RECOMMANDÉ d'ajouter un délai maximum de six (6) mois pour le dépôt d'une plainte.

ADOPTÉE

4. AUTRES

- Aucun.

5. DOSSIERS À HUIS CLOS

Résolution : 2022-104-ST
Proposé par Yolán Thomas
Appuyé par Guy Basque

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

ADOPTÉE

5.1 **Article 68(1) d) Question de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.**

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) d) Question de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.

5.2 **Article 68(1) d) Question de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.**

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) d) Question de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.

5.3 **Article 68(1) c) Questions de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local.**

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) c) Question de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local.

Résolution : 2022-108-ST
Proposé par Yolán Thomas
Appuyé par Guy Basque

QUE le huis clos cesse.

ADOPTÉE

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Réaldine Robichaud propose que la réunion soit levée à 20h29 approximativement.

Joey Thibodeau, Greffier municipal